

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze

Le 08 octobre

Le conseil municipal de la Commune de LAMURE-SUR-AZERGUES (Rhône),

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard ROSSIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 02 octobre 2014

Présents : MM. Bernard ROSSIER - Patrice RUBAUD – Didier DAILLY – Gilles BAYLE – Michel GELY – Éric SCHWARTZ  
Mmes Valérie CAULE – Gisèle GERMAIN - Anne-Marie JEANDEMANGE – Véronique NOWACZYK – Annie PANEL  
– Élyane THOMAS – Suzanne PERREON

Absents ou excusés : Jocelyne MARTHINET – Félix CORNET

Procuration : Félix CORNET a donné procuration à monsieur Michel GELY

Secrétaire de séance : Didier DAILLY

## **1/ Approbation du compte rendu du conseil du 24 septembre 2014**

Le compte rendu du conseil du 24 septembre dernier est approuvé à l'unanimité, soit 14 VOIX POUR.

## **2/ Rythmes scolaires : Autorisation à monsieur le maire à signer les conventions animateurs**

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal qu'il convient, dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, de rédiger des conventions de prestation de service relatives à la mise en œuvre d'activités périscolaires pour les niveaux maternelles et primaire, pour l'année scolaire 2014/2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la rédaction des conventions.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

## **3/ Droit de préemption urbain**

Vente René ARTAUD / LEDRU – CAZAUBON : parcelle AM 350 « Panissière » - valeur 163 000 €.

- Aucune opposition du conseil municipal.

## **4/ Statuts de la COR / Intérêt communautaire**

Monsieur le Maire demande d'approuver le projet des nouveaux statuts de la COR : compétences nouvelles.

Les compétences nouvelles apportées aux statuts initiaux sont :

### 2.5 Politique de la ville

2.5.1 Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville.

2.5.2 Animation et coordination :

2.5.2.1 des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale

2.5.2.2 des dispositifs locaux de prévention de la délinquance

2.5.3 Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

### 3.3 Action sociale

3.3.2 Aide à la mise en réseau des structures d'accueil de la petite enfance

### 3.6 Culture et jeunesse

3.6.1 Soutien (en co-financement avec l'État, la Région, le Conseil Général ou les fonds européens) aux manifestations culturelles de grande ampleur

3.6.2 Développement de l'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de développement culturel avec l'État (DRAC)

3.6.8 Soutien à la diffusion des musiques actuelles

3.6.9 Actions de promotion des arts d'aujourd'hui

3.6.10 Aide à la diffusion cinématographique

3.6.11 Mise en réseau des bibliothèques et des médiathèques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** l'adjonction de compétences nouvelles apportées aux statuts initiaux.



Par ailleurs, monsieur le maire présente le projet de délibération portant définition de l'intérêt communautaire :

1/ au titre des compétences obligatoires

A/ en matière d'aménagement de l'espace communautaire (ZAC)

B/ en matière de développement économique (aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire artisanale ou touristique d'intérêt communautaire – exemple : Zone La Folletière et la Gare.

2/ au titre des compétences optionnelles

A/ politique du logement social d'intérêt communautaire

B/ Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

C/ Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire – exemple : le centre nautique « Aquaval » à Tarare.

## VOIRIES COMMUNAUTAIRES

Présentation du tableau de classement des voies approuvé le 29 novembre 2012 lequel définit les voies communales à caractère de chemins 8,200 km restant à la charge de la commune et 20,240 km de voies à la charge de la COR.

Voies communales à caractère de rues : 635 m. de rues COR et 610 m. restant à la commune.

Quelques voies ont été omises et seront définies ultérieurement.

Dotations de compensation des dépenses d'entretien de la voirie communautaire (travaux d'entretien sauf PATA – enrobé à froid) :  
Suppression de l'attribution de compensation – transfert de charges. Montant de la dotation 12 766,40 € environ ; elle sera réajustée compte tenu de la longueur de voirie omise dans le calcul de la COR.

## 5/ Devis divers

Achat d'une armoire frigorifique pour mettre à la cantine – capacité environ 600 L. : Deux devis sont proposés :

- Azerg Froid et Clim  
Armoire Gastronomes 620 L. .... 1 988,00 € HT  
(dont 58,00 € de main d'œuvre d'assistance à la livraison et mise en service 1 h)
- Ets MOREL  
Armoire réfrigérée 700 L..... 1 707,09 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis d'Azerg Clim au prix du devis proposé par Ets Morel, acceptation sous réserves de négociation.

Analyse Air et Eau dans les établissements recevant du public :

- devis proposé par le laboratoire Asposan – montant : ..... 113,88 € HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis d'Analyse Air et Eau.

Copieur : En vue de la mise en place du PES V2 (protocole d'échange standard). C'est le procédé permettant la dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépense et des bordereaux récapitulatifs validés par les partenaires nationaux dès 2005. Il constitue en outre, la modalité cible de transmission des pièces justificatives dématérialisées. Le PES V2 remplacera obligatoirement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 les divers protocoles de transmission des titres et mandats, nécessairement doublés d'une transmission papier lors de l'envoi à la trésorerie.

Les sociétés Arsyl et Ricoh ont adressé une solution financière ; à étudier en fonction des différentes prestations et des fonctionnalités du produit.

## 6/ Cession de terrain

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la demande émanant d'un administré, monsieur André MONAN, en date du 24 septembre 2012, pour laquelle une délibération avait été prise (2012/86 du 04 octobre 2012) concernant la cession d'une partie de la parcelle AB 412 (ex AB 182) + mur donnant sur la VC n° 1 appartenant à la commune qui se trouve en limite de propriété avec le terrain de monsieur André MONAN. Le conseil municipal avait accepté cette cession, en revanche, la délibération ne comprenait pas de chiffrage. La surface cédée serait d'environ 88 ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** la cession telle que susmentionnée pour la modique somme de 0.15 € le M<sup>2</sup>
- **DIT** que les frais de notaire sont à la charge du requérant.



## 7/ Questions et informations diverses

- a) Lecture de courriers relatifs au conflit entre l'infirmière de la PMI et madame DUDU, assistante maternelle. Le conseil municipal décide d'adresser un courrier par rapport à la nature des propos tenus qui ne sont pas en adéquation envers notre commune.
- b) Bilan du comptage Trafics Routiers 2013 dans le Rhône : on constaterait une baisse de transit de 1,3 % (variation 2013/2012) - nombre de véhicules transitant quotidiennement sur la RD 385 = 4 946 véhicules – nombre de poids lourds comptabilisés = 317.
- c) Village d'accueil : la commune adhère à la charte « Village d'accueil ». Constitution d'une commission ; elle est composée de E. Schwartz – Valérie Caule – Élyane Thomas – Didier Dailly – Michel GELY – comité de pilotage : Bernard Rossier.  
Les communes de notre canton qui adhèrent à cette charte sont Poule, Lamure, Chambost, Grandris.  
Une réunion est prévue à Cublize le 21 octobre ou le 30 octobre aux Sauvages.
- d) La CAF communique la fiche budgétaire 2013 relative au centre social de la commune Vivre en Haut Beaujolais.
- e) Analyse du Radon : tous les ERP (Établissements recevant du public) doivent être contrôlés.  
Le délai de dix ans entre deux dépistages, fixé par l'article R.1333-15 du code la santé publique arrive à échéance puisque nous avons fait contrôler l'école en 2005 ; la société d'analyse SAPHE avait procédé au contrôle. Le conseil décide de reconduire cette action.
- f) Modification et révision du PLU : Demande de la sous-préfecture qui souhaite une délibération et un dossier par procédure c'est-à-dire pour chaque révision et modification. En plus du support informatique transmis, elle désire 4 dossiers distincts papier.
- g) AMORCE : Obtention de la distinction d'un réseau de chaleur pour votre service public local afin que la commune soit labellisée. Cela peut permettre un avis extérieur ; c'est Didier Dailly qui a en charge le dossier.
- h) Groupement de commande avec la COR pour le sel de déneigement : désignation d'un membre de la commission Appel d'offres. C'est Élyane Thomas qui est désignée et assistera à la réunion le 27 octobre 2014 au siège de la COR.
- i) Réception d'un courrier du conseil général qui indique le maintien des contrats pluriannuels d'investissement en faveur des communes. Ces contrats seront pérennes dans les mêmes conditions que celles applicables en 2014 en matière de taux, de durée et de montant.
- j) DETR : reprendre une délibération pour l'accessibilité afin d'obtenir la subvention idoine. Adopté à l'unanimité.
- k) Emplacement taxi : demande en cours d'étude.
- l) Raid bleu organisé par l'agence de voyage AMADA: Des échanges ont permis de faire modifier une partie du tracé initial proposé. Didier Dailly et Michel Gely établiront un état des lieux avant et après le passage du raid bleu avec l'agence de voyage AMADA afin de vérifier la non-dégradation d'un chemin proche de la croix Montmain.
- m) Atlas de la Biodiversité Communal : des documents demandés à la SCIC ERARE devraient être fournis à la commune prochainement. Didier Dailly suit le dossier.
- n) Soirée du 8 décembre : la commune organisera un « vin chaud » devant la mairie.
- o) Prochain conseil : 05/11 à 20 h 30.
- p) Inauguration du bike-park le 25/10. Deux minibus feront la navette jusqu'au site.

La séance est levée à 23 h 15.

Le secrétaire de séance  
Didier DAILLY



Le Maire  
Bernard ROSSIER

